

RACINE CARREE

FS du CSAL du 28/05/2026

La réunion s'est ouverte à 9H00, ce jeudi avec un ordre du jour chargé dont 2 points à reporter. Aucune date n'ayant été fixée pour terminer nos discussions sur cet ordre du jour, nous vous exposons ici la première partie.

* Présentation du plan d'actions national sur l'amélioration des conditions de travail et la prévention du risque suicidaire

Dans un contexte mondial et national toujours aussi anxiogène, 3 suicides et 12 tentatives ont déjà, malheureusement, été recensés depuis le 1^{er} janvier 2026 à la DGFIP.

Nous aimerions vous dire que la DGFIP a enfin pris la mesure du problème, celui du mal-être et de la souffrance au travail des personnels.

Mais à ce jour, nous avons beaucoup de mal à croire à la réelle mise en œuvre de ce plan qui s'abreuve de belle phrase : « développer le dialogue social, agir sur le travail et son organisation, risques psycho-sociaux, santé mentale.... » mais qui ne nomme jamais les causes réelles et persistantes du problème, à savoir, les **restructurations permanentes, les sous-effectifs chroniques et la destruction massive des emplois, la perte de sens au travail**.

Ce plan semble mis en place pour nous faire avaler une pilule dont nous connaissons l'amertume et dont nous souffrons déjà des effets secondaires.



©www.ClipartsFree.de



Cependant, nous ne voulons pas jouer les pessimistes de service et observerons les avancées de ce plan dont les 3 axes sont : prévenir, agir et accompagner.

Le premier axe recense une série de dispositifs destinés à mieux connaître et évaluer les conditions de travail et les risques liés, le second concerne la réduction des RPS et la prévention des risques suicidaires, tandis que le dernier a pour objectif l'accompagnement des agents confrontés à une situation difficile ou à un événement grave.

Nous vous invitons fortement à rester vigilants et solidaires de vos collègues, et de prévenir vos représentants syndicaux, les partenaires sociaux et la direction, de tous comportements ou propos qui vous paraîtraient suspects et inquiétants.

*Budget FS 2026



le budget annoncé est de 27400€ soit une nouvelle baisse d'environ 4000€ par rapport à 2025, année au cours de laquelle le budget accusait déjà une perte de 5000€.

Rappel : le budget FS est alloué dans le but d'améliorer les conditions de vie au travail

Outre les formations PSC (premiers secours) et habilitation électrique, 3 autres formations tout public sont retenues, «Savoir lâcher prise», «Vie professionnelle et vie personnelle» et la communication non violente»

1 formation destinée aux encadrants «Manager sans s'épuiser pour mieux encadrer».

Les séances de massages seront reconduites également.

D'autre part une conférence d'1H30 environ, sur la «sensibilisation à la lutte contre les discriminations» sera proposée.

***Rapport de visite de la formation spécialisée au SGC de MONTAUBAN:**

Ce rapport confirme le bien fondé de cette visite demandée par la formation spécialisée.

De nombreux problèmes et points critiques ont été soulevés.

Un plan d'action est acté pour tenter de remédier à une situation compliquée.

En cas de non amélioration, une médiation sur la base du volontariat est envisagée....mais le résultat fort décevant de la précédente médiation dans un service de contrôle de Forestie nous fait dire qu'une vraie implication de notre direction doit pouvoir soulager le service et donner un peu de répit aux collègues du SGC de Montauban.

La CGT82 reste vigilante sur la situation de ce service en souffrance.

L'éclatement des anciennes missions entre conseillers aux décideurs locaux et SGC a conduit avec le volume des collectivités gérées à un fort éloignement des interlocuteurs des collectivités. Les échanges avec le personnel des collectivités sont moins faciles et plus normés. Dans le même temps de nouvelles tâches sont apparues. Certains de ces services, en sous effectif, et dont les sachants n'ont pas forcément suivi la mission, sont confrontés à des habitudes ou organisations de travail différentes, et connaissent d'énormes difficultés.

Cette mise en place chaotique, accompagnée d'une industrialisation des tâches, a contribué à la perte de sens du travail constatée dans ces services.

Sur les 3 SGC implantés sur le T&G, deux ont nécessité l'intervention de la formation spécialisée pour tenter de sortir de situations polluées. Malheureusement le T&G n'est pas le seul concerné, mais la DG n'y voit toujours pas de cause à effet.

***En Bref :**

Le mouvement local va bientôt être publié, nous proposons à tous les agents qui participent au mouvement au 1.09.2026 de nous transmettre leurs fiches de vœux et de ne pas hésiter à nous faire part de tout élément d'information qu'ils jugeraient nécessaires de signaler avant publication du mouvement.

Le résultat de l'OBSERVATOIRE INTERNE est tombé, sans surprise les agents sont majoritairement désabusés, pessimistes et fatigués.

Mais que fait la police !

Smicardisation de la fonction publique : avec la revalorisation du SMIC au 01/06/2026 d'un côté, et le gel du point d'indice pour la troisième année consécutive de l'autre, ce sont dix échelons de la grille C et les cinq premiers de la grille B qui passent sous le SMIC...

La CGT exige une revalorisation du point d'indice pour rattraper le décrochage des années antérieures

(-13 % de pouvoir d'achat depuis 2017) et une indexation du point d'indice sur l'inflation.
La fonction publique ne doit pas être la seule rémunération non indexée du pays,

A bientôt.... SYNDIQUEZ VOUS !



 M.

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / / N° DGFip (Sirhius) :

Direction : Service / Résidence :

Grade : Échelon : Indice :

☐ Temps complet ☐ Temps partiel : % Date d'entrée dans l'administr. :

Tél. pro : Tél. perso (facultatif) :

Adresse d'envoi de la presse :

Code postal/Cedex : Ville :

Mail professionnel :@dgfip.finances.gouv.fr

Mail personnel :@.....fr

A le / /

Signature :

Je désire le prélèvement automatique de ma cotisation : ☐ NON

 OUI

En signant ce formulaire, vous autorisez la CGT Finances Publiques à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat

Titulaire du compte à débiter :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

IBAN

Paielements: ☒ Récurrent / Répétitif ☐ Ponctuel

Le *, à *

Tiers débiteur si différent du titulaire du compte à débiter

Nom et prénom * :

*** Champs à remplir obligatoirement**

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

... A remettre à
une militante,
un militant,
accompagné
d'un Relevé
d'Identité
Bancaire
(si l'option «prélèvement
automatique» a été choisie).

Tu peux nous joindre :

▶ par courriel :

.....@.....

▶ par téléphone :

► adresse :

Identifiant créancier SEPA **FR**

Créancier

CGT Finances Publiques

Joindre un RIB, SVP.

Signature *